|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | SANTE.DG.01 |
| Numéro de poste Sysper: | 462556 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Cristina Modoran  2 trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité 01 «Stratégie politique» de la DG SANTE dépend directement du directeur général. Sa mission est d’assister la direction générale et son directeur général dans la formulation et la mise en œuvre des grandes priorités stratégiques dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire, en mettant l’accent sur les priorités stratégiques prospectives et interdisciplinaires, tout en veillant à la cohérence politique globale entre les activités de la DG et à l’alignement sur les priorités plus larges de la Commission.

L’unité 01 remplit sa mission en agissant comme suit :

- Un groupe de réflexion interne sur les questions politiques liées à la santé et à l’alimentation, capable de rédiger rapidement des notes d’orientation sur les questions stratégiques émergentes pour la DG, d’accompagner la formulation de nouvelles initiatives dès le début, de réaliser la prospective dans une perspective à moyen et à long terme et d’orienter le processus global d’élaboration des priorités politiques futures.

- Un pôle d’analyse économique et quantitative, capable de collecter, de traiter et d’analyser des données quantitatives à l’appui de l’ensemble du cycle politique, de la formulation de nouvelles initiatives à la mise en œuvre et à l’évaluation des politiques SANTE.

- Un centre de collecte et d’analyse de renseignements sur les politiques, qui veille de manière proactive à ce que la direction générale soit informée des dernières évolutions et positions des parties prenantes sur les principales questions politiques et d’autres axes de travail de la Commission susceptibles d’avoir une incidence sur les travaux de la DG SANTE, en agissant également en tant qu’alerte précoce pour les questions émergentes, en étroite coopération avec l’unité interinstitutionnelle.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’expert national exercera des tâches sous la supervision d’un fonctionnaire AD qui contribuent à la réalisation des objectifs suivants :

* la formulation d’orientations stratégiques dans les domaines d’action de la santé, sur la base d’une compilation, d’un examen et d’une synthèse approfondis des données disponibles;
* Coordination d’exercices à long terme et prospectifs sur les défis et priorités futurs dans les domaines de la santé, y compris par la supervision d’études et d’exercices de prospective
* élaborer des initiatives stratégiques dès leur lancement afin de garantir un juste équilibre entre la science, le rapport coûts-avantages, la durabilité et les attentes des parties prenantes;
* assurer la cohérence de l’élaboration des politiques au sein de la DG SANTE et une plus grande cohérence des politiques avec les autres services de la Commission, tout en veillant à ce que les priorités convenues soient respectées dans l’élaboration des politiques;

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue expérimenté qui possède notamment:

* une forte motivation et une grande capacité à travailler dans des délais serrés;
* une très bonne connaissance des politiques de prévention des maladies et de promotion de la santé, en mettant l’accent sur les maladies non transmissibles ;
* une formation médicale ;
* expérience de la collaboration avec les parties prenantes sur des documents techniques complexes;
* solides aptitudes à la communication et aux relations interpersonnelles, esprit d’équipe fort;

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)